

CONCOURS d'assistant territorial Socio-éducatif

Spécialité : Education spécialisée

SESSION 2018

Ouvert par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

pour les collectivités et établissements publics territoriaux affiliés ou conventionnés aux Centres de Gestion des départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ille et Vilaine et Morbihan

Epreuve écrite d'admissibilité

Jeudi 4 octobre 2018

Rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier dans la spécialité, assorti de propositions opérationnelles, portant sur une situation en relation avec les missions exercées par les membres du cadre d'emplois et notamment sur la déontologie de la profession.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

IMPORTANT

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom, ni votre n° de convocation, ni votre signature ou paraphe.... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple : nom d'une commune, nom d'un agent....) **mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions.**

Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.

Les feuilles de brouillon (de couleur) ne seront pas notées par les correcteurs.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury

Ce sujet comprend 18 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

Sujet :

Éducateur(trice) spécialisé(e), vous intervenez au sein d'un département qui travaille étroitement avec les directions d'établissements scolaires en matière d'action éducative en proposant une réflexion sur la prévention des violences et du harcèlement à l'école.

Dans ce cadre, il vous est demandé dans un premier temps la rédaction d'un rapport portant sur les situations de violences scolaires et les démarches de lutttes contre celles-ci déjà en place. Pour ce faire, vous vous appuyerez uniquement sur les documents ci-joints.

Dans un second temps, vous devez établir un ensemble de propositions opérationnelles pour constituer une « Mission départementale de prévention des violences scolaires ».

Documents joints :

- Document 1 :** Code de l'Éducation, Article R421-20 du 14 mars 2008 - 2 pages
- Document 2 :** Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2016), Non au harcèlement, France - 1 page
- Document 3 :** DEBARBIEUX Éric & MONTOYA Yves (2011), « Victimisation et harcèlement en France : le cas de l'école élémentaire », La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, Janvier, n° 53, p. 13 - 1 page
- Document 4 :** Ana & Bloz (2017), Seule à la récré, France : Bamboo [extrait] - 1 page
- Document 5 :** Ministère de l'Éducation nationale (2017), Non au harcèlement. Le harcèlement, pour l'arrêter, il faut en parler, Brochure, pp. 10-14 - 6 pages
- Document 6 :** FAVRE Daniel (2007), « L'École : vers un nouveau paradigme éducatif ? », Le Journal des psychologues, 2007/2, n° 343, pp. 34-38 - 7 pages

Code de l'Éducation, Article R421-20 du 14 mars 2008.

Article R421-20

Créé par Décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

En qualité d'organe délibérant de l'établissement, le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, exerce notamment les attributions suivantes :

1° Il fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements dans les domaines définis à l'article R. 421-2 et, en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ;

2° Il adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectifs qui doit avoir été communiqué à la collectivité territoriale au moins un mois avant la réunion du conseil ;

3° Il établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et ses conditions matérielles de fonctionnement. Ce rapport rend compte notamment de la mise en œuvre du projet d'établissement, des expérimentations menées par l'établissement et du contrat d'objectifs ;

4° Il adopte :

a) Le budget et le compte financier de l'établissement ;

b) Les tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement ;

5° Il adopte le règlement intérieur de l'établissement ;

6° Il donne son accord sur :

a) Les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves ;

b) Le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement ;

c) L'adhésion à tout groupement d'établissements ou la passation des conventions dont l'établissement est signataire, à l'exception :

— des marchés qui figurent sur un état prévisionnel de la commande publique annexé au budget ou qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision modificative adoptée conformément au 2° de l'article R. 421-60 ;

— en cas d'urgence, des marchés qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 5 000 euros hors taxes, ou à 15 000 euros hors taxes pour les travaux et les équipements ;

d) Les modalités de participation au plan d'action du groupement d'établissements pour la formation des adultes auquel l'établissement adhère, le programme annuel des activités de formation continue et l'adhésion de l'établissement à un groupement d'intérêt public ;

e) La programmation et les modalités de financement des voyages scolaires ;

7° Il délibère sur :

- a) Toute question dont il a à connaître en vertu des lois et règlements en vigueur ainsi que celles ayant trait à l'information des membres de la communauté éducative et à la création de groupes de travail au sein de l'établissement ;
- b) Les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire ;
- c) Les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité : le conseil d'administration peut décider la création d'un organe compétent composé notamment de représentants de l'ensemble des personnels de l'établissement pour proposer les mesures à prendre en ce domaine au sein de l'établissement ;

8° Il peut définir, dans le cadre du projet d'établissement et, le cas échéant, des orientations de la collectivité territoriale de rattachement en matière de fonctionnement matériel, toutes actions particulières propres à assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'établissement et une bonne adaptation à son environnement ;

9° Il autorise l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice ;

10° Il peut décider la création d'un organe de concertation et de proposition sur les questions ayant trait aux relations de l'établissement avec le monde social, économique et professionnel ainsi que sur le programme de formation continue des adultes. Dans le cas où cet organe comprendrait des personnalités représentant le monde économique, il sera fait appel, à parité, à des représentants des organisations représentatives au plan départemental des employeurs et des salariés ;

11° Il adopte son règlement intérieur ;

12° Il adopte un plan de prévention de la violence.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2016),
Non au harcèlement, France.

NATIONAL

Coordination :
 Mission ministérielle
 de prévention et de lutte
 contre les violences
 en milieu scolaire

UNE MÉTHODE : AGIR SUR LE HARCÈLEMENT ET LES CYBERVIOLENCES PAR LE CLIMAT SCOLAIRE SENSIBILISER - PRÉVENIR - FORMER - PRENDRE EN CHARGE

STRATÉGIE D'ÉQUIPE

- ➔ Sensibiliser le grand public, les acteurs académiques et départementaux
- ➔ Mettre à disposition des ressources (vidéos, guides,...)
- ➔ Animer le réseau des référents « harcèlement »
- ➔ Former les cadres au Plan national de formation (PNF)
- ➔ Accompagner les formations de formateurs en académies
- ➔ Former les jeunes ambassadeurs lycéens contre le harcèlement
- ➔ Animer la page Facebook : facebook.com/nonauharcèlement et le site : education.gouv.fr/nonauharcèlement

COÉDUCATION

- ➔ Faire participer les fédérations de parents aux groupes de travail, et au jury du prix « Non au harcèlement »
- ➔ Diffuser les fiches conseil pour les parents
- ➔ Communiquer en direction du grand public sur Facebook : facebook.com/nonauharcèlement et sur le site : education.gouv.fr/nonauharcèlement
- ➔ Faire connaître le n° vert : 30 20
- ➔ Favoriser la coéducation : « Mallette des parents » et autres outils

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- ➔ Former les ambassadeurs lycéens pour les académies volontaires
- ➔ Mettre à disposition des ressources réalisées pour et par les élèves
- ➔ Reconduire le prix : « Non au harcèlement », 4^e édition
- ➔ Valoriser les actions des élèves sur le site : education.gouv.fr/nonauharcèlement et la page Facebook : facebook.com/nonauharcèlement
- ➔ Faire participer les représentants d'élèves dans les groupes de travail nationaux et en tant que jury du prix « Non au harcèlement »

POLITIQUE NATIONALE SUR LE HARCÈLEMENT

QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

- ➔ Publier les analyses scientifiques et les actions de terrain sur les sites : education.gouv.fr/nonauharcèlement reseau-canope.fr/climatscolaire
- ➔ Prévenir les risques psycho-sociaux chez les personnels
- ➔ Valoriser les actions d'écoles et d'établissements

JUSTICE SCOLAIRE

- ➔ Refonte des textes nationaux : règlement type des écoles maternelles et élémentaires, développement des mesures de responsabilisation
- ➔ Publication d'un guide *Pour une justice en milieu scolaire préventive et restauratrice* et d'un guide *Prévention des cyberviolences en milieu scolaire*
- ➔ Valoriser les outils académiques sur le site : reseau-canope.fr/climatscolaire

PARTENARIAT

- ➔ Associations d'éducation populaire et associations spécialisées
- ➔ Ministère des Affaires sociales et de la Santé, ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, ministère de l'Intérieur, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
- ➔ Mutuelles partenaires (MAE, Maif, MGEN)
- ➔ Facebook

NON AU HARCÈLEMENT

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Octobre 2016

DEBARBIEUX Éric & MONTOYA Yves (2011), « Victimisation et harcèlement en France : le cas de l'école élémentaire », *La Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, Janvier, n° 53, p. 13

LA VICTIMATION ENTRE PAIRS

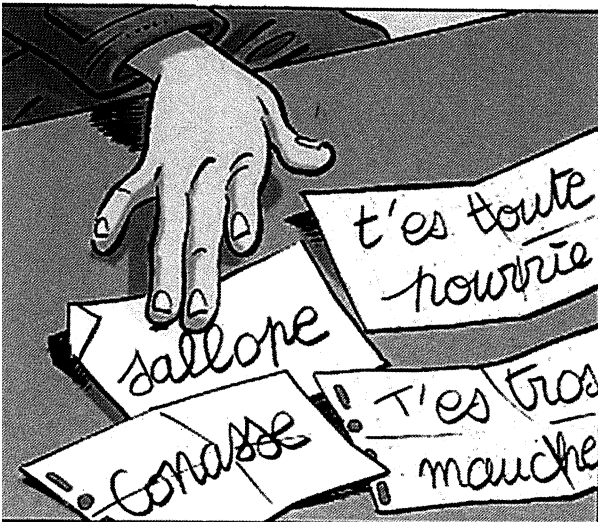
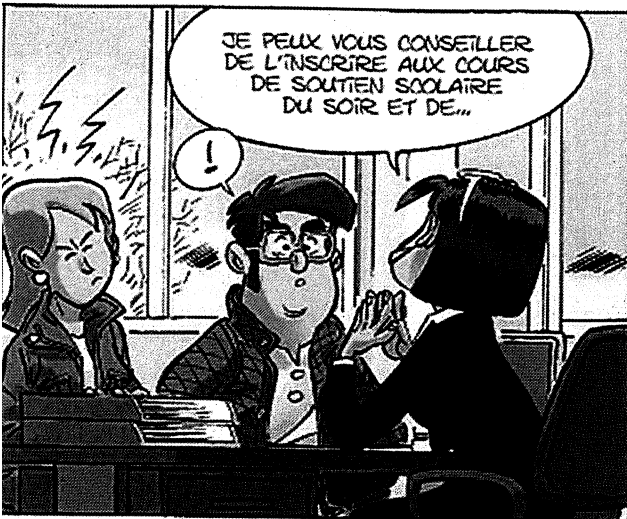
L'ensemble des réponses concernant la victimation basé sur 23 types de faits montre une violence relativement peu présente au sein des écoles. Sans surprise, la violence verbale est assez fréquente (48,6 % des élèves la mentionnent), mais ce qui fait la différence est la répétition de la victimation de même type. Pour ne pas alourdir notre propos, nous ne citerons que quelques exemples : 16 % des enfants répondent avoir été affublés souvent ou très souvent d'un surnom méchant ; un quart des élèves déclarent avoir été injuriés fréquemment et 14 % avoir fait l'objet de rejet de la part d'autres élèves. Moins d'un élève sur deux (49,6 %) estiment que la violence physique entre pairs est présente. Comme pour la dimension verbale, il faut noter le poids de la répétition : 17 % disent avoir été frappés par d'autres élèves souvent ou très souvent ; les bagarres fréquentes sont évoquées par 14 % des jeunes. Les chiffres concernant les violences à connotation sexuelle nous ont surpris : 20 % des élèves disent avoir été regardés aux toilettes, 14 % forcés de se déshabiller et 20 % forcés d'embrasser un autre élève. Bien évidemment, il existe des disparités en fonction du genre et nous ne pouvons ici détailler l'ensemble des différences. D'un point de vue très général, nous retiendrons que la tendance qui se dégage est la prédominance des garçons à la fois comme victimes et comme agresseurs ce qui ne veut pas dire que les filles soient totalement absentes⁷.

Dans la catégorie des vols, ceux-ci semblent peu répandus puisque 81 % déclarent ne pas avoir subi cette victimation. Là encore, le cumul des faits sur certains élèves est intéressant à regarder. Mis à part, la catégorie « *vol de matériel scolaire* », fréquente pour 11 % des enfants, les autres types de vols (objets personnels, argent, goûter) ne sont fréquents que pour 2 à 4 % des élèves. Il faut noter que le racket répété par un élève seul est dénoncé par 3,2 % des élèves ; l'extorsion par un groupe par 1,4 % d'entre eux.

Autre constat alarmant autour des jeux dangereux de non-oxygénation ; même si 24 % des élèves affirment ne pas les connaître, ce sont 10 % des enfants qui déclarent avoir joué au « *jeu du foulard* » ou « *de la tomate* » dont les conséquences peuvent être dramatiques.

7. Cela est corroboré par les recherches les plus récentes (Royer, 2010).

Ana & Bloz (2017), Seule à la récré, France : Bamboo [extrait].



Ministère de l'Éducation nationale (2017), *Non au harcèlement. Le harcèlement, pour l'arrêter, il faut en parler*, Brochure, pp. 10-14.

III. LES 4 AXES DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE

1. PRÉVENIR

→ Le déploiement des enquêtes locales climat scolaire

Les enquêtes de climat scolaire et de victimation sont de nouveaux outils pour mesurer les violences en milieu scolaire et mieux prévenir le harcèlement entre pairs et les cyberviolences.

Ces enquêtes reposent sur une méthode validée scientifiquement, qui permet, sans questionner directement sur le phénomène, d'évaluer sa prévalence grâce au croisement des réponses à de multiples questions. Proposé aux chefs d'établissements et aux directeurs et directrices d'école, cet outil permet d'établir un diagnostic partagé avec les équipes pédagogiques et éducatives. Une vingtaine de questions permet ainsi de connaître les situations de violences (notamment des microviolences) et de harcèlement, et de faire émerger des situations dont les équipes n'avaient pas connaissance. L'analyse des résultats doit s'appuyer sur la démarche systémique d'amélioration du climat scolaire qui engage à agir sur sept leviers : les stratégies d'équipe, la justice en milieu scolaire, la pédagogie, la coéducation, la prévention des violences et du harcèlement, l'environnement partenarial, la qualité de vie et le bien-être.

L'application d'enquête locale de climat scolaire (ELCS) pour les écoles, collèges et lycées, s'inscrit dans l'objectif de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République : « Instaurer un climat scolaire serein pour favoriser les apprentissages, le bien-être et l'épanouissement des élèves et de bonnes conditions de travail pour tous ». L'application est conçue comme une aide au pilotage interne des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des écoles et doit contribuer à harmoniser les pratiques de mesure de climat scolaire entre les académies.

→ Programme d'enseignement : un levier essentiel pour la prévention du harcèlement et des cyberviolences

Socle commun de connaissance, enseignement moral et civique, éducation aux médias et à l'information, parcours éducatif de santé et parcours citoyen, les différents enseignements doivent servir à mobiliser les témoins des phénomènes de harcèlement afin qu'ils puissent en parler aux adultes et ainsi rompre la loi du silence, la loi des plus forts contre les plus faibles et briser définitivement la chaîne du harcèlement il permettent d'assurer un sentiment de sécurité générale et faire l'apprentissage d'une citoyenneté et d'une responsabilité et du respect d'autrui . Le choix d'ajouter le respect d'autrui au tryptique « lire, écrire, compter » montre que la lutte contre toutes les formes de harcèlement, de discrimination et de conduites à risques s'inscrit au cœur de la mission de l'école.

→ Les plans de prévention du harcèlement

Chaque école, établissement doit s'être doté d'un plan de prévention (loi de refondation de 2013). De nombreuses académies ont pensé également un plan académique de prévention harcèlement.

Les effets des actions éducatives et des dispositifs sur la diminution des faits de harcèlement entre pairs en milieu scolaire sont sensiblement assujettis à la mise en œuvre de ces protocoles de prise en charge et de ces plans de prévention par les unités d'enseignement.

Le ministère propose pour accompagner à la mise en œuvre de ces plans des exemples validés scientifiquement :

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/guides>.

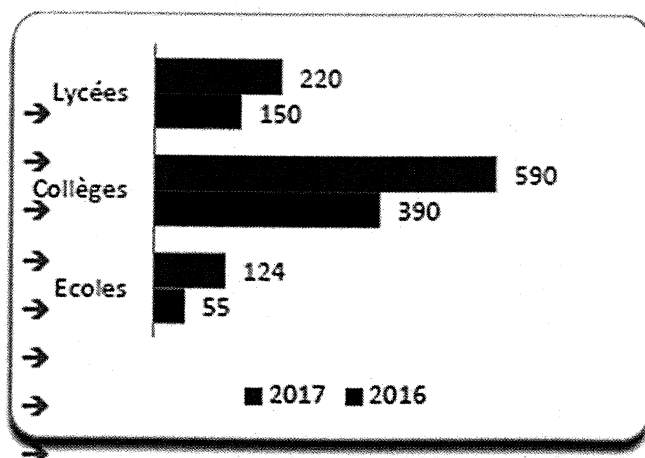
→ Une nouvelle édition du concours « Non au harcèlement »

Le ministère organise avec le soutien de la mutuelle MAE la cinquième édition du Prix « Non au harcèlement ». Ce concours distingue les outils de sensibilisation conçus par les élèves et les personnels des unités d'enseignement dans le cadre de projets pédagogiques ou au sein de structures péri et extra scolaires, ou par les élus des conseils des enfants et de jeunes des collectivités âgés de 8 à 18 ans. Le Prix « Non au harcèlement » peut constituer un puissant vecteur de sensibilisation et un pilier fondamental des stratégies académiques pour prévenir et lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement, offrant aux équipes de terrain les moyens de débattre en classe avec leurs élèves sur ces sujets dans le cadre des séquences pédagogiques.

Cette année, un focus sera fait sur le « cyber », avec la création d'un prix dédié à cette problématique préoccupante.

Règlement du concours est en ligne : <http://eduscol.education.fr/cid72752/prix-non-au-harcèlement-2016-2017.html>

Participation par type d'établissement prix #NAH 2017



→ Une banque de ressources évolutives : le site non au harcèlement

Le site « Non au harcèlement » est un site mis à la disposition des enfants victimes, témoins et auteurs, des familles et des professionnels où sont réunies :

- des fiches-conseils décrivant les démarches à entreprendre pour signaler les situations (grille de repérage, annuaire, guide d'accompagnement) ;
- des séquences pédagogiques adaptées aux différents cycles d'enseignement.

Pour accéder aux ressources : <http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/>

→ Le rôle des influenceurs et la cyberprévention

Clara Marz est une influenceuse française et une chanteuse engagée qui participe à la lutte contre le harcèlement. Suivie par 850 000 abonnés sur Youtube et par un million d'abonnés sur Instagram, son statut et sa parole sur les réseaux sociaux contribuent notamment à sensibiliser les jeunes internautes sur les risques du harcèlement. Elle fait partie du jury de sélection du prix Rose Carpet et est membre du jury « Non au Harcèlement ».

Témoignage de Clara Martz :

« Lorsque nous avons dû voter pour le gagnant du prix spécial, j'ai d'abord été impressionnée par la qualité des différents vidéos qui nous ont été soumises. Certaines m'ont énormément marquée comme par exemple celle des gagnants du prix Lycéen.

La vidéo était à la fois forte et incroyablement sensible. Mais après avoir vu et revu toutes les vidéos, le choix du collègue Thomas Riboud s'est comme imposé à moi. Je n'ai que 18 ans, mes années collège ne sont pas très loin et cette vidéo était la plus proche de tout ce dont j'avais pu être témoin alors. D'autre part, j'ai beaucoup aimé le choix de s'intéresser au regard du témoin.

Trop souvent lorsqu'on est simple témoin, on se sent à la fois déresponsabilisé et impuissant. Ces élèves nous disaient à travers leur travail : un témoin peut agir et même il en a le devoir. J'ai aimé cette simplicité ».

2. MIEUX PRENDRE EN CHARGE

→ Les équipes éducatives et pédagogiques

La prise en charge doit reposer sur une action collective, pilotée, cohérente et concertée en direction des personnes concernées : les victimes et leurs familles, les témoins, les auteurs, la classe concernée et l'établissement. Pour aider les équipes, le ministère propose des protocoles type afin de prendre en charge au mieux ces situations très souvent complexes. Ce protocole, décrivant les différentes étapes du processus du traitement, doit pouvoir être adapté à la spécificité de chaque situation, au contexte des écoles, aux ressources partenariales et à l'environnement.

Le ministère s'intéresse de près aux méthodes d'intervention qui ont pu faire leur preuve en France et à l'échelle mondiale. (<http://www.preoccupationpartagee.org/>). Une première formation des référents harcèlement a intégré le plan national de formation en juin dernier.

→ Un réseau des référents académiques et départementaux

Qui sont-ils ? Proviseurs vie scolaire, équipe mobile de sécurité, directeurs académiques des services d'Éducation nationale (Dasen), inspecteurs, chefs de cabinet, conseillers techniques, infirmiers ou médecins etc. Ils sont désignés par le recteur et déclarés à la CNIL.

310 référents « harcèlement » sont répartis sur tout le territoire pour sensibiliser, accompagner et former.

Leurs missions :

- superviser et coordonner les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées, grâce la plateforme du 3020 ou grâce aux relais locaux ;
- accompagner, faciliter le dénouement en étant un interlocuteur privilégié des familles ;
- assurer le déploiement des formations sur le territoire ;
- suivre les formations proposées par le ministère pour développer une expertise.

→ Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes

Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants, qui signalent une situation de harcèlement à l'école. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.

« Le temps consacré à chaque appel est de l'ordre de 30 à 40 minutes et voire au-delà dans les situations les plus critiques » déclare Mme Bacquerie, présidente de l'association EPE (École des parents et des éducateurs Ile-de-France). Exemple de prise en charge par les professionnels de la plateforme :

« Il s'agit de mettre en place un entretien téléphonique à trois avec le ou les parents, l'enfant et le professionnel écoutant, l'enfant étant au centre de ce dispositif. L'objectif est de donner la parole à l'enfant en soutenant les parents et en les déculpabilisant. En effet, le ou les parents se sentent souvent coupables de ne pas avoir pu protéger leur enfant et de ne pas avoir vu suffisamment tôt sa souffrance. L'enfant harcelé se sent, lui, coupable de mettre ses proches dans une situation de détresse qui renforce la sienne. Lorsque nous percevons que cet entretien n'est pas suffisant, nous proposons une orientation vers une structure de soins de type Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) pour les moins de 12 ans et les Maisons des adolescents pour les autres car immédiatement accessibles dans la plupart des cas. »

Entre octobre 2016 et septembre 2017 : 55 828 sollicitations aboutissant à un conseil, à un accompagnement ou à une orientation et 14 445 appels traités donnant lieu à un signalement au sein de la plateforme.

→ Le 0800 200 000, Net Écoute pour agir contre le cyberharcèlement et les cyberviolences

Victimes, témoins et auteurs sont accueillis de manière gratuite, anonyme et confidentielle par les écoutants ayant des compétences dans le domaine informatique, juridique et dans le soutien psychologique.

Partenaire privilégié des principaux réseaux sociaux pour lesquels elle est reconnue tiers de confiance, l'Association e-Enfance bénéficie de procédures de signalement exclusives et accélérées des comportements et contenus indésirables observés sur ces réseaux de communication, notamment constitutifs de cyber-harcèlement.

Du lundi au vendredi, de 9h00 à 19h00, les écoutants de la ligne Net Écoute accueillent chaque année près de 10 000 appels téléphoniques, conversations, chats, Messenger et emails. La ligne est accessible en composant le 0800 200 000, via l'application de messagerie instantanée Messenger et sur le site www.netecoute.fr.

3. INFORMER POUR SENSIBILISER PLUS LARGEMENT

Informier

Slogan du clip national : « Le harcèlement, pour l'arrêter il faut en parler »

La promotion publique via les campagnes nationales du ministère participe à la prise de conscience générale de notre société. Il faut donc en parler !

Communiquer

Une stratégie digitale : un site internet, un centre de ressources « Non au harcèlement » et une page Facebook à destination des professionnels et du grand public. Sur le site « Non au harcèlement », les élèves, les familles et les professionnels peuvent trouver des grilles de repérage ainsi que des fiches pratiques pouvant guider l'ensemble de leur démarche. Sur la page Facebook @Nonauharcèlementalecole, le grand public peut également trouver une somme d'informations pour les aider à mieux comprendre les procédures de signalement.

- Un clip national de sensibilisation ;
- Une veille assurée et des opérations de sensibilisation par les équipes de la délégation à la communication du ministère ;
- Un partenariat avec les médias

pour favoriser des reportages préconisant des solutions constructives pour réduire les phénomènes de harcèlement et mieux faire connaître au grand public ce phénomène et la politique conduite par le ministère de l'Éducation nationale.

- Chiffres clefs
- Plus de 500 000 visites sur le site nonauharcèlement.education.gouv.fr, où sont publiés des ressources et des contenus pour les élèves et les équipes éducatives ;
- Une page Facebook <https://www.facebook.com/nonauharcèlementalecole/> avec plus de 111 000 abonnés, sur laquelle les équipes du ministère interagissent avec les internautes ;
- Un spot de sensibilisation 2016 qui a été vu plus de 4 millions de fois sur le web ;
- Des opérations spéciales en partenariat avec différents réseaux sociaux, dont un filtre sur Facebook qui a été ajouté plus de 183 000 fois ;
- Le prix « Non au harcèlement » qui a mobilisé plus de 30 000 élèves, 1 200 professionnels, 1 300 projets déposés avec un investissement de toutes les académies en 2017 pour sa 4ème édition.

4. FORMER

La formation des personnels conditionne la réussite de ce projet national de prévention du harcèlement. La complexité des dynamiques du harcèlement nécessite que les professionnels développent une expertise fine pour reconnaître, prendre en charge et résoudre ces situations.

Un effort conséquent de la part du ministère et des académies est opéré pour organiser et mettre en œuvre des modules de formation initiale et continue, intégrés au parcours professionnels des fonctionnaires.

Depuis la rentrée 2017 : création des groupes académiques « climat scolaire » pour une meilleure coordination des actions sur les territoires et des stratégies de prévention des violences.

Depuis mars 2016, dans toutes les académies existent un Groupe académique climat scolaire (Gacs). Les Gacs visent à fédérer les actions conduites par les différents acteurs, selon leurs champs de compétence et d'intervention. L'objet est de mobiliser tous les acteurs. Si le choix de l'organisation et la structuration sont laissées libres aux rectorats, on y retrouve à chaque fois des cadres chargés de questions de vie scolaire, de santé/social, de sécurité, de pédagogie, de formation et de pilotage. Dans certaines académies, y siègent aussi des représentants des élèves, des familles et des associations. Les travaux du Gacs concernent à la fois le 1^{er} et le 2nd degré, et portent à la fois sur le climat scolaire et sur la mesure et la prévention des violences, notamment du harcèlement.

Les référents académiques ou départementaux sur le harcèlement y sont représentés pour porter à la connaissance de tous les textes, les démarches et les ressources qui permettent de lutter contre le harcèlement et de le prévenir.

Selon la dernière enquête Orchestra conduite auprès des référents harcèlement des 30 académies :

- des formations sur cette thématique sont inscrites au plan académique de formation dans 100% des académies ;
- le dispositif des ambassadeurs se généralise : environ 300 ambassadeurs à Aix-Marseille, 150 à Clermont ou 180 à Lyon.
- des formations qui touchent toutes les catégories de personnels et prioritairement les personnels au plus proche des élèves, avec des efforts à accentuer dans le 1^{er} degré ;
- un partenariat avec la police et la gendarmerie est mis en place dans 2/3 des académies, un partenariat avec des associations nationales ou locales dans 1/3 des académies, la justice étant sollicitée dans certaines académies. Le partenariat avec les parents d'élèves est également en voie de toucher une majorité des académies.

FAVRE Daniel (2007), « L'École : vers un nouveau paradigme éducatif ? », *Le Journal des psychologues*, 2007/2, n° 343, pp. 34-38.

Face au constat que derrière l'échec et la violence scolaires se cache bien souvent un élève démotivé, en proie à l'anxiété et à la dépression, les acteurs de l'éducation doivent dès lors prendre conscience qu'un changement de système de motivation s'impose. Susciter une motivation d'innovation et de sécurisation... tel est le défi que l'école doit relever si elle veut faire de chacun de ses élèves des citoyens autonomes et capables de penser par eux-mêmes.

« Enseigner, ce n'est pas remplir un vase, [...] c'est allumer un feu. »

Aristophane (445 à 386 av. J.-C.)

Dans l'ancien paradigme éducatif, l'École était conçue comme un lieu où les élèves venaient se nourrir de connaissances, mais qu'ils pouvaient quitter quand ils rencontraient des difficultés. Le marché du travail était tel que, quel que soit leur niveau d'étude, la plupart trouvaient à s'employer, en gardant parfois un goût amer et persistant des années passées à l'école. Les premières semaines qui suivent leur décrochage font dire à la plupart des élèves concernés que ce qu'ils ressentent d'abord, c'est un immense soulagement de ne plus se sentir constamment jugés et affaiblis par les multiples contrôles !

Le contexte économique a changé. Le non-emploi, extrêmement important chez les jeunes, quels que soient leur niveau et leurs diplômes, n'est plus un secret.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres non mentionnées ici, les missions de l'École ont évolué officiellement depuis trente ans. L'élève n'est plus « un vase à remplir » pour paraphraser Aristophane, et l'École n'a plus pour fonction principale de sélectionner le mieux adapté pour devenir l'élite de la nation, mais d'accompagner une « personne en formation ». La visée du système éducatif est

de donner naissance à de futurs citoyens responsables qui auraient construit des compétences pour être autonomes et responsables dans un monde qui change, dominé, d'une part, par l'expansion technologique et, de l'autre, par des systèmes religieux ou assimilés. Un citoyen digne de ce nom doit pouvoir faire des choix conscients, donc être capable de s'autoréguler pour pouvoir penser par lui-même.

Pour illustrer ce propos, voici un extrait du décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il comporte cinq domaines complémentaires.

« Domaine 3 – La formation de la personne et du citoyen.

Le socle commun doit être équilibré dans ses contenus et ses démarches :

- il ouvre à la connaissance, forme le jugement et l'esprit critique, à partir d'éléments ordonnés de connaissance rationnelle du monde ;
- [...] il favorise un développement de la personne en interaction avec le monde qui l'entoure ;
- [...] il accompagne et favorise le développement physique, cognitif et sensible des élèves, en respectant leur intégrité ;
- [...] il donne aux élèves les moyens de s'engager dans les activités scolaires, d'agir, d'échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d'exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable. »

Officiellement : la première mission de l'École, c'est donc bien l'émancipation d'un sujet, ce n'est plus remplir un vase et vérifier fréquemment, en contrôlant, si le vase contient bien le contenu prévu par les programmes...

Mais l'École d'aujourd'hui considère-t-elle encore l'élève comme un « vase à remplir » ou voit-elle déjà dans chaque élève des sujets tous uniques et en devenir ?

Apports de la recherche sur la violence et l'échec scolaires

Dans le cadre de nos recherches, l'hyper agressivité a été repérée, à travers différents tests, comme étant fortement corrélée avec l'anxiété-dépression des adolescents. Le jeune violent apparaît souvent comme un dépressif anxieux méconnu. L'agressivité semble généralement plus forte chez les individus dont le mode de traitement dogmatique des informations est dominant (difficulté à accepter les déstabilisations cognitives et l'altérité, liée à un besoin très fort de sécurisation). Le comportement violent permet au sujet d'avoir des satisfactions qui pallient un sentiment de vulnérabilité. Il procure ainsi un soulagement temporaire aux angoisses, aux incertitudes. Ces effets anxiolytiques sont tels que le sujet peut finir par développer une dépendance au besoin de dominer autrui.

En m'appuyant sur mon passé de neurobiologiste, j'ai défini la violence comme un mode d'addiction sans drogue. Elle correspond à l'ensemble des comportements résultant du besoin de rendre l'autre faible, inconfortable et impuissant, pour se sentir soi-même fort, confortable, puissant. Son auteur peut ainsi devenir dépendant de l'effet anxiolytique des endorphines que son cerveau produit quand il adopte de tels comportements.

Dans le cas du bullying ou du harcèlement, par exemple, l'élève recherche à avoir du contrôle sur les autres, à transformer l'autre en objet, de façon à ce que celui-ci envoie les signaux dont il a besoin pour se sentir mieux. Il est entraîné ainsi dans un cercle vicieux : sa faible habileté à s'autoréguler pour interagir socialement de manière acceptable l'amène à recourir à des modes de comportements antisociaux, rassurants à court terme, mais qui

nuisent à l'acquisition de moyens de socialisation épanouissants sur le long terme. Enfin, sa faible capacité de tolérer les frustrations de l'apprentissage le conduit souvent à échouer à l'école.

Ce déficit d'autorégulation est-il réversible ? Comment transformer la violence de ces jeunes ? Afin d'établir cette possibilité, nous avons proposé des ateliers de communication à ces adolescents. L'objectif en était que, dans un premier temps, ils puissent « penser ce qu'ils ressentent » et, dans un second temps, « sentir ce qu'ils pensent » pour pouvoir sortir de la pensée dogmatique dans laquelle ils se sont plus ou moins enfermés. Ce faisant, ils étaient invités à se reconnecter avec eux-mêmes, une première étape pour ensuite pouvoir s'affirmer par le langage et sans la violence en exprimant à autrui ce qu'ils avaient ressenti. Plus que les autres, les élèves repérés comme violents ont tendance à projeter à l'extérieur tout ce qui ne va pas dans leur vie. C'est le monde qui est « méchant », « mauvais », pas eux. En incriminant l'extérieur comme cause de leur mal-être, ils n'ont, dès lors, aucun moyen de pouvoir être acteurs de leur existence, d'où un sentiment d'impuissance très fort. Dans ces ateliers, il s'agit d'aider les jeunes à identifier leurs émotions, à sortir d'une forme de « coupure émotionnelle ». C'est le déni d'un sentiment de faiblesse qui amène à rechercher du pouvoir sur les autres.

Au cours de nos travaux auprès des élèves violents, nous avons également isolé trois indicateurs prédictifs de la violence :

- un déficit d'empathie, c'est-à-dire de capacité de se représenter ce que l'autre ressent et vit, tout en le distinguant de ce que l'on éprouve et vit soi-même ;
- une tendance à la contagion émotionnelle, soit une aptitude biologique à se laisser envahir par l'émotion d'autrui ;
- et, surtout, une tendance à la coupure émotionnelle qui consiste à refouler,

inconsciemment, des émotions dont on redoute la souffrance qu'elles peuvent occasionner. En cas de violence, les signaux de souffrance de la victime sont perçus, mais ne freinent plus son auteur.

Pour établir scientifiquement la réversibilité des déficits d'autorégulation observés chez les élèves violents, nous leur avons fait repasser, un mois après la fin des ateliers, tous les tests qui nous avaient permis de caractériser ces élèves désignés comme violents par les enseignants. Toutes les variables corrélées – agressivité, anxiété-dépression, fonctionnement dogmatique, troubles de l'attention, etc. – ont baissé ensemble de plus de 50 %, ce qui n'est pas le cas des élèves témoins (Favre, 2007).

Cela signifie également que ces adolescents ont pu trouver autrement les satisfactions que leur procuraient les comportements violents et donc qu'un changement de système de motivation est possible.

Nécessité d'un modèle complexe des motivations humaines

La modélisation des motivations humaines que nous avons construite veut précisément répondre aux insuffisances des théories antérieures, tout en les intégrant :

- les théories béhavioristes qui ne privilégient que les motivations extrinsèques d'un individu ;
- certains courants psychologiques humanistes qui tendent à ne reconnaître chez l'être humain que la pulsion intrinsèque de développement ;
- la théorie psychanalytique, qui s'est construite à partir de l'observation de cas pathologiques et a pointé le phénomène de compulsion, autrement dit la difficulté pour un être humain à modifier ses comportements ou ses idées (Favre, Favre, 1993 ; Favre et al., 2012).

En s'appuyant sur les données neurobiologiques relatives aux circuits de renforcement positif et négatif du comportement, le modèle complexe proposé intègre différentes approches psychologiques (behaviorisme, psychologie humaniste, psychanalyse) en identifiant et formalisant trois modes de fonctionnement de ces circuits nerveux, trois « systèmes de motivation » :

- le système de motivation de sécurisation ;
- le système de motivation d'innovation
- le système de motivation de sécurisation parasitée ou d'addiction.

Le terme « système » désigne l'ensemble des ressentis allant de la frustration extrême au plaisir maximal.

La motivation de sécurisation est prépondérante dans la petite enfance, mais reste présente toute la vie, le sentiment de bien-être est associé à la satisfaction de besoins biologiques et psychologiques essentiels, dans une relation de dépendance à autrui. Cette satisfaction entraîne une réduction temporaire immédiate de la tension liée à un manque de nourriture, de contacts, etc. Lorsque le besoin est satisfait, le désir disparaît et le plaisir peut être remplacé par un déplaisir, comme le fait de devoir continuer à manger quand on n'a plus faim. Cette motivation se manifeste également lorsque nous prenons plaisir à réaliser des tâches que nous maîtrisons bien ou lorsque nous retrouvons des personnes qui nous sont chères, etc. Chaque enfant a besoin d'éprouver ce plaisir qui forge sa confiance primaire en lui et dans la vie et lui donne la possibilité de s'ouvrir à autrui, de prendre le risque d'apprendre et d'établir des liens durables. L'élément qui fonde la sécurité du sujet est externe à lui, ce qui est une caractéristique de la motivation de sécurisation, mais c'est l'intériorisation de l'amour et de l'estime reçus des adultes qui va permettre au jeune de commencer à construire sa référence interne. Au cœur de la

motivation de sécurisation se trouve le besoin d'être accepté tel que l'on est, d'être désiré, d'être considéré comme une personne, un sujet en devenir, c'est le plus beau cadeau que l'on peut faire à ses enfants.

Grâce à cela, ils peuvent se sentir en sécurité et prendre le risque de l'apprentissage, supporter la frustration de ne pas savoir tout de suite... bref grandir.

L'éducateur aura soin ensuite de faire un pas en arrière, chaque fois que le jeune sera apte à faire un pas en avant ; cette frustration adaptée, cet effacement progressif de l'adulte est un appel à la montée en puissance de la motivation d'innovation.

La motivation d'innovation fonctionne quand le jeune, quel que soit son âge, se sent en sécurité. Dans ce système de motivation, le plaisir a pour origine les conduites par lesquelles un être humain gagne de l'autonomie (physique, intellectuelle ou affective), surmonte des difficultés, résout des problèmes, montre ses aptitudes, fait preuve de création et d'innovation. Ici, la satisfaction du besoin relance le désir. Ce type de plaisir ne s'épuise pas, car il ne résulte pas de l'apaisement d'une tension, mais d'un mouvement de croissance ou de réalisation de soi. Il est ainsi indissociable d'une position de responsabilité ou de non-dépendance. Les satisfactions associées à ces comportements sont souvent décalées dans le temps et nécessitent donc un investissement soutenu. La référence qui fonde la sécurité du sujet est interne et présente deux facettes : d'une part, la confiance primaire due à la motivation de sécurisation quand cela a été possible dans l'enfance ; d'autre part, l'estime de soi et la confiance dans le monde environnant que l'on peut qualifier de « secondaires ». Dans ce cas, cette confiance secondaire et la motivation d'innovation sont étroitement associées à ce que l'individu a appris à faire. Très précocement, un enfant humain peut connaître le plaisir lié à la motivation d'innovation, surtout si son environnement

humain l'encourage dans la conquête d'autonomie. La frustration en motivation d'innovation est liée à la perception d'un enfermement dans une routine, dans le connu ou le prévisible, dans les certitudes.

L'adulte ne peut donc pas agir directement sur ce système de motivation, c'est une dimension de l'enfant qui lui échappe et qui pousse le jeune à devenir un sujet, mais, indirectement, il peut stimuler sa curiosité, poser des devinettes, des énigmes, privilégier les questions plutôt que les réponses, en général ses réponses !

En revanche, on peut cesser de démotiver l'enfant en ne lui imposant pas nos réponses lorsqu'il n'a pas de question, en ne le décourageant plus, en ne lui faisant plus penser qu'il n'est pas à la hauteur, que ce n'est même pas la peine d'essayer, en ne transformant plus toute tâche en obligation... Ce n'est pas la même chose de lui demander s'il veut savoir ce qu'il faut faire, ce qu'il peut lui en coûter, pour devenir pilote d'hélicoptère que de lui rétorquer, parce que l'on est soi-même déçu par ses résultats : « Si tu crois que c'est avec ces notes en maths que tu vas piloter un jour un hélicoptère ! »

Le cerveau peut également procurer des satisfactions selon une troisième modalité appelée « motivation d'addiction », motivation qui va jouer un rôle d'anxiolytique, mais avec certains inconvénients !

Un parasitage de la motivation de sécurisation peut, en effet, faire exister un troisième système de motivation (motivation de sécurisation parasitée ou d'addiction) qui se développe par l'intériorisation des « programmes étrangers » que sont les jugements, les rejets, les découragements mis à l'élan de vie. Pour le jeune frustré en motivation de sécurisation, le plaisir (ou la frustration) est associé de manière addictive à la soumission à ces injonctions d'origine externe, mais intériorisées comme une caractéristique propre de l'individu : « Je suis nul en maths ! », par exemple. Le manque

d'acceptation et de reconnaissance peut hypertrophier la référence externe et donc la dépendance par rapport à cette reconnaissance, qui ne suffit jamais. Dans ce troisième système de motivation, les satisfactions sont associées à la reproduction, le plus souvent inconsciente, de situations de dépendance vis-à-vis de produits, mais aussi de comportements. La motivation de sécurisation parasitée s'apparente donc à une forme d'addiction ou de toxicomanie : la répétition compulsive engendrant de moins en moins de plaisir rend nécessaire la recherche du « toujours plus », voie qui peut conduire, dans le cas de drogue chimique, jusqu'à l'overdose mortelle. La personne chez qui ce système fonctionne de manière prioritaire a donc tendance à reproduire certains comportements ou attitudes, comme le ferait un drogué avec la substance, dont il ne peut plus se passer sans ressentir un sevrage désagréable. Cette dépendance peut s'étendre au monde des représentations et des idées où un fonctionnement extrêmement dogmatique peut se confondre avec une « addiction à une certitude » (Favre, 2013). Continuons l'exemple précédent pour illustrer. Persuadé d'être nul en maths, le jeune ainsi parasité par ce programme étranger ne va pas être enclin à se confronter à des apprentissages dans cette matière et, si on l'y oblige, les résultats vont le conforter dans cette opinion sur lui. Cependant, même s'il n'a pas le plaisir de réussir les exercices de maths (motivation d'innovation) et de se sentir reconnu en classe ou à la maison (motivation de sécurisation), il lui reste un plaisir non négligeable dont il peut devenir accro : le plaisir de sentir un grand privilège, celui d'être dispensé à vie de faire des efforts en mathématiques, alors que tous les autres autour de lui, dans la perception qu'il en a, sont condamnés à bosser pour faire sans fin des exercices de plus en plus difficiles !

Tout apprentissage est un temps de déstabilisation cognitive et affective pour l'élève

Développer la référence interne chez les élèves et voir en eux des « sujets en devenir »

L'enfant « démotivé » est souvent persuadé ou même certain de ne pas avoir les qualités requises pour réussir et, de ce fait, il essaye de moins en moins, ce qui aggrave la situation. Il a ainsi de moins en moins de satisfactions en motivation d'innovation et, comme le monde extérieur lui fait ressentir qu'il ne fait pas correctement son métier d'élève et qu'il exerce sur lui des pressions, ou même des menaces, il est également frustré en motivation de sécurisation et, du coup, ce n'est pas rare d'observer chez ces jeunes des signes d'anxiété et de dépression. Les sources anxiolytiques de motivation d'addiction deviennent alors plus attractives : alcool, drogues, comportements à risque, certitudes diverses et violence, comme nous avons tenté de le montrer.

Si parents, éducateurs ou enseignants se représentent les jeunes comme animés par un seul système de motivation, alors le problème peut paraître insoluble, le jeune est motivé ou il ne l'est pas, et les recettes, le plus souvent issues de l'usage des « carottes » et des « bâtons », constituent un arsenal assez limité pour motiver un jeune ; une addiction paraît dans ce cas irréversible.

Cependant, si on se représente ce jeune comme un sujet en devenir, au même titre que chacun d'entre nous d'ailleurs, et avec trois systèmes de motivation, on peut agir à trois niveaux :

- en motivation de sécurisation, en lui permettant de se sentir en sécurité et accepté, en particulier dans les périodes de crise ou d'apprentissage où il est naturellement plus vulnérable ;
- en motivation d'innovation, en sollicitant chez lui la curiosité, l'étonnement... ;
- en ne tombant pas dans les pièges de sa motivation d'addiction et, surtout, en cessant de renforcer ses programmes étrangers.

Tout apprentissage est, en effet, un temps de déstabilisation cognitive et affective pour l'élève. Assimiler des connaissances nouvelles demande de remettre en question ce que l'on sait déjà.

Ce dont il faut que l'enseignant se soucie, c'est que l'élève se sente en sécurité pendant ces périodes de déstabilisation. Pour cela, il faut accompagner le jeune en l'autorisant à se tromper : qu'il puisse tâtonner, explorer, expérimenter, et ce, en l'aidant à accepter ses erreurs et ses doutes. Ce qui est central, surtout, dans la relation maître / élève, c'est de décontaminer l'autorité d'un rapport de domination / soumission. Il s'agit de s'adresser à lui comme à un sujet en développement ayant le choix entre trois sources de satisfaction. L'aider à prendre conscience de ces trois sources peut lui permettre, justement, de devenir un sujet en s'autoréglant, en pensant ce qu'il ressent et en sentant ce qu'il pense.

L'accompagnement depuis 2007 de classes expérimentales ayant comme objet et projet de « permettre aux élèves de se remotiver pour l'apprentissage » me montre que, lorsque ces résultats de recherche antérieure (Favre 2007 ; 2010) sont appliqués par les enseignants (et les parents quand c'est possible), la majorité des élèves, en quelques mois, reprennent goût pour les apprentissages.

Ce projet revient à inviter un « élève-sujet » à monter dans la cabine de pilotage de lui-même et à s'installer aux commandes, sachant que l'existence lui offre trois sortes de plaisir / frustration, dont il doit prendre conscience :

- il peut dire non et refuser l'invitation,
- sachant que l'addiction n'est pas une fatalité (Klingemann, Sobell, 2007),
- et qu'être un sujet et expérimenter la liberté vont ensemble : « Seul un être libre peut faire le choix (malheureux ?) d'immoler sa liberté [*]

[*] Propos tenus au cours de la formation de formateurs... »

L'autorité qui permet de faire grandir correspond à l'autorité qui rend auteur, qui définit un cadre, des valeurs, ce n'est pas l'autorité de quelqu'un qui a besoin, pour sa propre sécurité intérieure, que l'élève obéisse. Beaucoup d'enseignants n'ont pas suffisamment exploré et pris conscience de leurs émotions, il en résulte que, lorsque les élèves refusent d'obtempérer, ils le ressentent comme une mise en cause affective d'eux-mêmes.

En psychologie, on retient le « stade du miroir » pour dater l'apparition d'un sujet capable de reconnaître son propre reflet, c'est également à peu près à la même période où les enfants expérimentent la formulation du « non » et se posent ainsi comme des sujets.

Est-ce que cette marque d'autonomie qui signe la manifestation d'un sujet est aussi bien accueillie par la famille que la maîtrise de la locomotion bipédique ?

Ensuite, à l'école, l'élève ne doit-il pas dire « oui » à tout et à tous les adultes. Dire « oui » au choix de l'école où il va aller, au programme, à l'emploi du temps, aux enseignants... et, généralement, la seule liberté de pouvoir s'asseoir à côté de quelqu'un de son choix lui est retirée dès qu'il se rebelle.

Si l'on veut former un citoyen, ce qui est, comme on l'a vu, l'objectif officiel de l'École, ce citoyen doit être capable de dire « oui » à un moment, et « non » à un autre. Pour grandir sereinement, l'élève a besoin d'un adulte faillible, ayant peu recours au dogmatisme et qui accepte lui aussi de se tromper, d'un adulte qui lui donne envie d'être adulte et non pas d'un adulte qui a besoin que l'autre se soumette.

Comment l'élève pourra-t-il devenir, dans ce cas, un citoyen autonome et responsable si l'École ne prévoit pas une place légitime pour ses « non » ?

Les enseignants peuvent-ils faire le deuil de celui / celle qui oblige les élèves à travailler pour devenir seulement un(e) allié(e) et un(e) gardien(ne) du cadre et des objectifs ?

Si la réponse est « oui », comment les accompagner pour leur faciliter ce chemin ?

Note

[*]

Propos tenus au cours de la formation de formateurs concernant l'éducation à la santé et à la prévention des conduites addictives (iufm du Puy-en-Velay, novembre 2006) par Jean Delord, agrégé de philosophie à l'iufm de Toulouse.